

Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Bernard Paillard, Gérard Deshusses, Damien Sidler et Mme Liliane Johner, acceptée par le Conseil municipal le 15 décembre 2001, intitulée: «Intégration des indemnités salariales du personnel municipal dans le salaire de base».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à revaloriser les indemnités des sapeurs-pompiers dès le 1^{er} janvier 2002;
- à proposer au Conseil municipal, par la voie d'un arrêté municipal, une revalorisation des salaires de l'administration municipale qui prenne en compte les indemnités de l'ensemble des services municipaux d'ici à la fin de mars 2002;
- à mettre en vigueur ces nouvelles grilles salariales rétroactivement au 1^{er} janvier 2002;
- à déposer, dans les mêmes délais, un arrêté municipal qui couvre les dépenses budgétaires complémentaires pour 2002.

REPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif informe le Conseil municipal que ce dossier est en cours de traitement: un projet de règlement a été présenté par le Service des ressources humaines au Conseil administratif et aux partenaires sociaux. Celui-ci sera intégré dans le cadre du règlement d'application qui sera traité durant les négociations sur le projet de nouveau statut du personnel de la Ville de Genève.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
André Hediger

Le 4 avril 2007.